

# B INDUSTRIALISATION et EXPANSION ÉCONOMIQUE

**Aide à l'industrialisation**

---

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les dossiers ci-après :

- SARL BIO Pays Landais – extension de son unité de production de fruits et légumes biologiques,
- SAS RONSARD Landes – extension et rénovation du site de production de poulet fermier Label Noir.

**Direction des Entreprises  
et des Initiatives Economiques**

Inscription budgétaire	
Dépenses	160 000 € à prélever

**AIDE A L'INDUSTRIALISATION  
SARL BIO PAYS LANDAIS à Saint-Geours-de-Maremne**

---

J'ai l'honneur de vous présenter une demande d'aide à l'industrialisation sollicitée par la SARL BIO PAYS LANDAIS à Saint-Vincent-de-Tyrosse dans le cadre de l'extension de l'unité de production à Saint-Geours-de-Maremne sur la zone Atlantisud.

**L'entreprise**

La SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) BIO PAYS LANDAIS est une SARL à capital variable portant statut de la coopération et agréée par le Ministère de l'Agriculture.

L'objectif de BIO PAYS LANDAIS est de diffuser les produits AB (Agriculture Biologique) des associés et apporteurs en s'appuyant sur les valeurs complémentaires de l'agriculture biologique et des terroirs locaux.

Depuis sa création, ce groupement de producteurs a essentiellement développé sa filière fruits et légumes.

BIO PAYS LANDAIS a fait le choix de se concentrer sur la vente aux détaillants afin que ses produits soient présents sur tous les circuits de distribution.

Le capital social est détenu entre 60 % et 80 % par les agriculteurs, 20 à 40 % sont réparties entre les associés non agriculteurs partenaires du groupement.

Les décisions ordinaires et extraordinaires sont prises en assemblée des sociétaires. Actuellement, la société est cogérée bénévolement par Christophe SARTRE, agriculteur et Michel BONADEO, salarié. La gérance est désignée ou révoquée par l'assemblée des sociétaires.

L'entreprise emploie 25 salariés et réalise un CA de l'ordre de 5 M€.

Le développement en interne de l'activité (conditionnement depuis 2008) a généré des besoins en main d'œuvre et en place. Pour faire face aux demandes des clients en matière de qualité, de sécurité des livraisons et de traçabilité, BIO PAYS LANDAIS a développé son savoir-faire sur la base de ses approvisionnements locaux avec des achats de complément dans la même démarche de certification et de qualité.

Ainsi, du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 31 juin 2009 BIO PAYS LANDAIS a commercialisé 2 000 tonnes de fruits et légumes bio.

### **Le Projet**

Les locaux de 1 000 m<sup>2</sup> loués actuellement sur la Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse atteignent la saturation dans tous les pôles d'exploitation : réception, entreposage, salle de conditionnement en unités de vente consommateurs, zone d'expédition, bureaux et zone déchets. Une situation que la société a déjà connue en 2007 à une échelle plus modeste puisqu'à l'époque elle était située à Saint-Jean-de-Marsacq sur des locaux de 150 m<sup>2</sup>.

A ce niveau, la solution locative dans notre secteur géographique n'existe pas. C'est pourquoi BIO PAYS LANDAIS développe ce projet de plate-forme à construire sur la ZAE Atlantisud de Saint-Geours-de-Mareme d'une surface de 2 400 m<sup>2</sup> sur un terrain de 8 000 m<sup>2</sup>.

Les choix des matériaux de construction seront cohérents avec le métier de l'entreprise (fruits et légumes biologiques). Aussi, les entreprises partenaires sont sollicitées pour développer les techniques qui constitueront un plus du point de vue de la protection de l'environnement et de la santé. Il importe de limiter les gaspillages dans la construction comme sur le fonctionnement de la plate-forme en intégrant le processus depuis la fabrication des matériaux jusqu'à la fin « de vie » de ces derniers. De façon générale les traitements à base de produits chimiques sur les matériaux seront remplacés par des méthodes faisant appel à des procédés naturels (dans la limite des possibilités réglementaires).

### **L'investissement**

L'investissement total est estimé à 2 514 000 € HT soit :

- Acquisition terrain	160 000 €
- Travaux	1 366 000 €
- Installation photovoltaïque	900 000 €
- Assurance	25 000 €
- Maîtrise d'œuvre	63 000 €

### **Création d'emplois**

Il est prévu la création de **40 emplois** directs minimum d'ici 5 ans.

### **Plan de financement prévisionnel**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

➤ Union européenne (Feader)	320 000 €
➤ Conseil régional d'Aquitaine	160 000 €
➤ Conseil Général des Landes	160 000 €
➤ Entreprise	1 874 000 €

### **Intervention du Département**

Je vous propose d'accorder, conformément à l'article L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une aide de 160 000 € à la SARL BIO PAYS LANDAIS.

Je vous précise que cette décision fera l'objet d'une convention avec l'entreprise.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Dans le cas d'une décision favorable de votre part, cette subvention serait prélevée sur la ligne budgétaire « Aide à l'Industrialisation » (Chapitre 204 - Article 2042 - Fonction 93) correspondant à l'AP 2010 n° 140.

**Direction des Entreprises  
et des Initiatives Economiques**

Inscription budgétaire	
Dépenses	63 000 € à prélever

**AIDE A L'INDUSTRIALISATION  
SAS RONSARD Landes à Losse**

---

J'ai l'honneur de vous présenter une demande d'aide à l'industrialisation sollicitée par la SAS RONSARD Landes dans le cadre de l'extension de son unité de production à Losse.

**L'entreprise**

C'est en 1968 que la famille CARRIE, producteurs de volailles, crée sur l'emplacement du site actuel, la première activité d'abattage pour une production hebdomadaire de 1 500 volailles et une dizaine de personnes employées.

En 1973, l'abattoir est cédé à Messieurs FARBOS et LE POTIER. Les nouveaux propriétaires donnent une forte impulsion à l'établissement dont la production atteint 20 000 volailles par semaine.

Dès 1974, M. LE POTIER réussit, malgré de nombreuses et vives oppositions, à mettre en place la production du « poulet fermier Label Noir ».

En 1976, l'abattoir de Losse passe sous le contrôle des Grands Moulins de Bordeaux, filiale des Grands Moulins de Paris. Ceux-ci entreprennent d'importants investissements qui permettent une complète rénovation du site et l'introduction des techniques les plus modernes.

En 1978, le site de Losse est directement rattaché aux Grands Moulins de Paris au travers de sa filiale volailles : la société SODEVA. L'activité hebdomadaire est de 25 000 volailles avec 25 salariés. Cette année marque également les véritables débuts de la commercialisation de la production en grandes surfaces sous la marque PIC GRIN, l'élevage s'organise autour du site et de nouveaux bâtiments sont construits. Progressivement s'établit entre l'abattoir et les éleveurs, au travers de leur groupement APALG, un véritable partenariat.

En 1985, de nouveaux investissements sont réalisés dont une salle de découpe. Avec l'adoption du Label Landes se développe la commercialisation des poulets fermiers.

En 1992, l'abattoir devient propriété de la société France VOLAILLES qui donne un nouvel élan à l'établissement de Losse. La production, atteint 40 000 volailles par semaine soit plus de 2 millions par an.

Axé principalement sur la production de volailles fermières, l'établissement de Losse participe également à l'élaboration des produits DOUCE France.

En 1996, le groupe BOURGOIN décide de rattacher son établissement de Losse à sa filiale RONSARD à Bignan.

En 1998, le groupe BOURGOIN cède ses actions dans RONSARD à COOPAGRI qui devient le nouvel actionnaire majoritaire (PAU EURALIS détient près de 11 %).

La société UNIVOLAILLES, filiale à 100 % de la société RONSARD est propriétaire des murs et des équipements. Il existe entre RONSARD et UNIVOLAILLES un contrat de location gérance qui permet à la société RONSARD d'utiliser les installations d'UNIVOLAILLES.

L'entreprise produit aujourd'hui 4 800 tonnes de volailles labellisées par an et emploie 53 salariés (et 13 saisonniers équivalent temps plein) à Losse.

### **Le Projet**

Il s'agit d'une nouvelle extension de l'unité de production et du réaménagement partiel des locaux pour un investissement total estimé à 850 000 € HT.

### **Création d'emplois**

Il est prévu la création de **8 emplois** directs minimum d'ici 3 ans.

### **Plan de financement prévisionnel**

Le plan de financement prévisionnel se répartit de la façon suivante :

- |                              |           |
|------------------------------|-----------|
| ➤ Conseil Général des Landes | 63 000 €  |
| ➤ Entreprise                 | 787 000 € |

### **Intervention du Département**

Je vous propose d'accorder, conformément à l'article L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une aide de 63 000 € à la SAS RONSARD LANDES.

Je vous précise que cette décision fera l'objet d'une convention avec l'entreprise.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Dans le cas d'une décision favorable de votre part, cette subvention serait prélevée sur la ligne budgétaire « Aide à l'Industrialisation » (Chapitre 204 - Article 2042 - Fonction 93) correspondant à l'AP 2010 n° 140.

**Actions en faveur de l'artisanat et du commerce**

---

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les dossiers ci-après :

- Aide à la pêche artisanale – Appel à projet national Axe 4 du Fonds Européen,
- O.C.M. du Pays Landes de Gascogne 2010 – 2013,
- Ajustements budgétaires.

**Direction des Entreprises  
et des Initiatives Economiques**

Inscription budgétaire	
Dépenses	4 500 € (à prélever)

**AIDE A LA PECHE ARTISANALE**

---

J'ai l'honneur de vous présenter une demande d'aide à la pêche artisanale portée par le Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CLPMEM) de Bayonne dans le cadre de l'appel à projet national Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche sur le « développement durable des zones côtières tributaires de la pêche ».

Le lancement du programme est effectif depuis la fin de l'année 2009 et la candidature a été retenue autour de 4 axes :

- la reconnaissance et l'amélioration de l'image et des métiers de la pêche,
- la valorisation économique locale des produits de la pêche,
- la gestion concertée du milieu marin avec tous les usagers,
- l'intégration de la pêche dans les politiques de développement du territoire.

Ces axes sont déclinés selon 7 objectifs opérationnels sachant que le 7<sup>ème</sup> objectif (la gouvernance et l'animation) n'est que l'affichage d'une démarche transversale qui est mise en application dans chacun des 6 autres objectifs :

- 1°) Favoriser l'accès aux métiers, l'installation et la transmission d'entreprises de la filière pêche
- 2°) Dynamiser les échanges commerciaux de produits frais
- 3°) Mieux valoriser les produits de la pêche locale
- 4°) Valoriser la pêche locale et le patrimoine maritime
- 5°) Impliquer les usagers dans une gestion concertée du milieu marin
- 6°) Promouvoir une pêche toujours plus responsable
- 7°) Organiser de nouveaux modes de gouvernance.

Deux autres actions transversales viendront compléter le plan de développement :

- 8°) Fonctionnement et animation du groupe
- 9°) Coopération.

Le CLPMEM de Bayonne a recruté fin 2009 une chargée de mission pour l'animation et le suivi des projets.

Le comité de programmation du groupe est l'organe décisionnel. Il est constitué d'acteurs privés et publics de la filière pêche et autres secteurs économiques. Il se réunira pour étudier les projets environ 3 fois par an. Il formulera un avis qui conditionnera l'attribution de financements FEP (Fonds Européen pour la Pêche) et Etat. Ces financements pourront être co-financés par des aides des collectivités.

Ces aides s'adressent à des organisations professionnelles, coopératives, associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises privées du territoire Côte Basque et Sud Landes, estuaire de l'Adour.

Pour bénéficier d'un financement FEP, le projet doit obligatoirement être co-financé par des fonds publics. Le FEP interviendra à parité avec les autres financements publics. Le taux maximum d'aide publique est de 100 % pour les maîtres d'ouvrages publics et 80 % pour les privés.

La dépense totale prévisionnelle sur la période 2009-2013 est estimée à 1 583 215 € pour 1 100 000 € d'aides publiques (FEP : 550 000 € + aides publiques nationales et locales : 550 000 €).

Les Conseils Généraux des Landes et des Pyrénées-Atlantiques sont sollicités à hauteur de 30 % (165 000 € cf. annexe) soit 15 % chacun (82 500 €).

La subvention totale du Département des Landes serait de 82 500 € pour la période 2009-2013 soit 20 625 € maximum par an selon des modalités qui seront définies au fur et à mesure de l'émergence des projets.

Je vous propose :

- de vous prononcer favorablement sur le soutien du Département au CLPMEM dans le cadre de l'axe 4 du FEP
- de valider la participation financière du Département sur le fonctionnement de l'axe 4 du FEP soit 18 000 € sur 4 ans (4 500 €/an)
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le soutien aux actions d'investissement initiées par le CLPMEM dans le cadre de l'axe 4 du FEP.

Je vous précise que cette décision fera l'objet d'une convention avec le CLPMEM de Bayonne.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Dans le cas d'une décision favorable de votre part, cette subvention serait prélevée sur la ligne budgétaire « Aide à la pêche artisanale » (Chapitre 204 - Article 2042 - Fonction 928).

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2009-2013**

En euros	Montant FEP (1)	Contributions publiques nationales et locales					Dépenses publiques totales	Auto financ.	Coût total
		Etat	Région	CG 40 & 64	Autres acteurs publics	Total			
1- Favoriser l'accès aux métiers, l'installation et la transmission d'entreprises de la filière pêche	49 000	20 000	15 000	12 000	2 000	49 000	98 000	42 000	140 000
2- Dynamiser les échanges commerciaux de produits frais	91 500	25 000	26 000	24 500	16 000	91 500	183 000	122 000	305 000
3- Mieux valoriser les produits de la pêche locale	105 000	30 000	40 000	29 000	6 000	105 000	210 000	140 000	350 000
4- Valoriser la pêche locale et le patrimoine maritime	75 500	21 000	17 500	22 000	15 000	75 500	151 000	64 715	215 715
5- Promouvoir une pêche toujours plus responsable	68 000	22 000	20 000	21 000	5 000	68 000	136 000	34 000	170 000
6- Impliquer les usagers dans une gestion environnementale concertée du milieu marin	59 000	18 000	12 000	21 000	8 000	59 000	118 000	29 500	147 500
7- Organiser de nouveaux modes de gouvernance	37 000	11 000	11 000	14 000	1 000	37 000	74 000	18 500	92 500
8- Coopération	10 000	1 000	6 500	1 500	1 000	10 000	20 000	5 000	25 000
9- Fonctionnement	55 000	17 000	17 000	20 000	1 000	55 000	110 000	27 500	137 500
<b>Total...</b>	<b>550 000</b>	<b>165 000</b>	<b>165 000</b>	<b>165 000</b>	<b>55 000</b>	<b>550 000</b>	<b>1 100 000</b>	<b>483 215</b>	<b>1 583 215</b>

(1) Taux de financement FEP : 50 % des dépenses publiques totales

**Direction des Entreprises  
et des Initiatives Economiques,**

Inscription budgétaire	
Dépenses	10 000 € à prélever

**ACTIONS EN FAVEUR DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE  
PAYS LANDES DE GASCOGNE  
OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION**

---

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous prononcer sur le projet d'OCM (Opération Collective de Modernisation) du commerce et de l'artisanat du Pays Landes de Gascogne pour la période 2010/2013, regroupant 8 cantons landais (Sore, Pissos, Morcenx, Sabres, Labrit, Roquefort, Gabarret et Villeneuve-de-Marsan).

Cette opération vise à consolider les entreprises commerciales et artisanales du Pays par la mise en œuvre coordonnée d'aides directes pour :

- la rénovation de vitrines,
- les dépenses d'investissement relatives à la modernisation des entreprises et des locaux d'activité,
- le matériel destiné à s'équiper en TIC...

Le GIP-ADT du Pays Landes de Gascogne est maître d'ouvrage de cette opération. Il assurera également l'animation de cette OCM.

Une enquête préalable a recensé 120 projets d'investissement pour un montant total de 4 200 000 € sur l'ensemble du territoire du Pays. Concernant le Département des Landes, 80 dossiers d'artisans et de commerçants sont programmés pour un montant d'investissement de 2,8 M€.

Réglementairement, le Département a limité à 76 500 € son intervention maximum par OCM mais en raison de l'important territoire couvert par le Pays Landes de Gascogne (8 cantons), je vous propose de porter à 140 000 € l'aide du Département libérable sur 4 ans.

Plan de financement prévisionnel de l'investissement

Investissement :

- Dépense subventionnable estimée : 2 800 000 € HT

➤ Financement :

■ Aides publiques	840 000 €	30 %
- <b>Département</b>	140 000 €	5 %
- Etat (FISAC)	420 000 €	15 %
- Région	140 000 €	5 %
- Feader	140 000 €	5 %
■ Entreprises	1 960 000 €	70 %

Je vous propose :

- de vous prononcer favorablement sur le principe d'une participation départementale à cette OCM à hauteur de 140 000 € sur l'AP n° 141, libérable sur 4 ans, se répartissant comme suit :

en 2010	10 000 €
en 2011	60 000 €
en 2012	60 000 €
en 2013	10 000 €
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la libération des aides au bénéfice de chacune des entreprises au vu des dossiers présentés,
- de réserver 10 000 € (AP n° 141) en 2010 sur le Chapitre 204 Article 2042 (Fonction 93).

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

**Direction des Entreprises  
et des Initiatives Economiques**

Inscription budgétaire	
Dépenses	- 10 000 € 13 502 € ( <i>par transfert</i> )

**ARTISANAT ET COMMERCE**  
**Ajustements budgétaires**

---

Dans le cadre de l'opération collective de modernisation du Pays Landes de Gascogne et au vu du montant prévisionnel des aides à verser, je vous propose pour l'Autorisation de Programme 2010 n° 141 d'un montant de 1 504 000 € :

- de modifier l'échéancier comme suit :
  - 2010 742 000 €
  - 2011 651 200 €
  - 2012 100 800 €
  - 2013 10 000 €
- de procéder en conséquence à la Décision Modificative n° 1-2010 pour le crédit de paiement 2010 à l'inscription budgétaire suivante (Fonction 93) :
  - Chapitre 204 Article 2042 **- 10 000 €**  
(Commerce/Artisanat ORAC personnes privées)

\* \*

\*

Le programme de partenariat entre le Conseil Général des Landes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes pour la période 2010-2014 prévoit une aide de 18 501,75 € pour 2010, dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Nous avons inscrit à titre prévisionnel au Budget Primitif 2010 une enveloppe de 5 000 €.

Je vous propose donc d'inscrire un crédit complémentaire de **13 502 €** et de procéder au transfert budgétaire suivant (AP 2010 n° 141) :

- - **13 502 €** Chapitre 204 Article 2042 (Fonction 93)  
commerce et artisanat ORAC personnes privées
- +**13 502 €** Chapitre 204 Article 20418 (Fonction 93),  
actions en faveur de l'artisanat Chambre de Métiers

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur ces propositions.